

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

17 Avril 2015

Publication de la Note d'Orientations Générales pour la poursuite du développement du secteur des télécommunications à horizon 2018

Suite à la tenue du dernier Conseil d'Administration de l'ANRT, la Note d'Orientations Générales pour la poursuite du développement du secteur des télécommunications à horizon 2018 (NOG 2018) a été adoptée.

Cette note a pour objectif de donner la visibilité requise aux acteurs existants et potentiels du secteur et de tracer les mesures et actions à déployer en vue de son développement.

Outre le bilan qu'elle fait de la période précédente et qui a été globalement positif, la NOG 2018 dresse les constats relatifs à l'évolution des marchés, des usages et des technologies, et fixe les axes de développement du secteur articulés autour de :

- l'encouragement de l'investissement et la consolidation du marché national des télécommunications ;
- la poursuite du déploiement effectif du Plan National pour le développement du Haut et Très Haut Débit (PNHD);
- le développement et la mise en œuvre de modèles visant la mutualisation des infrastructures dans le but de permettre la diversification des offres de services pour l'ensemble de la population ;
- l'activation des leviers de régulation permettant l'ouverture effective à la concurrence de certains segments du marché des télécommunications.

En termes d'objectifs chiffrés, la NOG 2018 prévoit d'atteindre à horizon 2018 :

- ✓ Un chiffre d'affaires estimé à 34 milliards de DH ;
- ✓ 50 millions d'abonnés à la téléphonie mobile ;
- ✓ 2 millions d'abonnés à la téléphonie fixe ;
- ✓ 22 millions d'abonnés à Internet.

Afin d'atteindre ces objectifs, il sera procédé au renforcement de la mise en œuvre de certains leviers de régulation. Il sera aussi procédé à l'initiation d'une nouvelle démarche pour le financement de projets visant l'intensification des usages des nouvelles technologies, dans le cadre de la politique du service universel des télécommunications.

Par ailleurs, tous les efforts seront déployés en vue de l'accélération du déploiement du plan national pour le développement du haut et très haut débit(PNHD). Ce plan, lancé en 2012, prévoit, entre autres, d'offrir à l'ensemble de la population, 10 ans après le lancement de sa réalisation effective, un accès à Internet avec un débit minimum de 2 MB/s.

Pour plus de détails, la Note d'Orientations Générales pour la poursuite du développement du secteur des télécommunications à horizon 2018, signée par Monsieur le Chef de Gouvernement, est téléchargeable sur le site Web de l'ANRT.